

Arbousier). — *Arbutus Uva-Ursi* (Ericacées). Contenant 1/3 de leur poids de tannin et un glucoside passant pour antiseptique, l'*arbutine*, les feuilles sont

employées en infusion (10 p. 1000), à titre diurétique et astringent, dans les cas de cystite, de prostatite et d'urétrite chroniques.

V

Vaccine et Vaccination. — La vaccine est une infection atténuée provoquée chez l'homme par l'inoculation d'une pulpe (*vaccin*) récoltée sur les pustules de *cow pox*, maladie propre aux bovidés, inoculation lui conférant à l'égard de la variole, une immunité plus ou moins prolongée.

A l'heure actuelle la vaccination se pratique exclusivement avec le *vaccin animal* qui exclut tout risque d'inoculation de la syphilis, de la tuberculose ou de la lèpre. Le vaccin est employé *frais* ou *conservé*, mêlé alors à de la glycérine, dans des tubes scellés à la lampe. Assez minutieuse, sa préparation s'opère dans des établissements spéciaux (*instituts de vaccine animale*). Comme animaux vaccinifères, on choisit des génisses saines de 3 à 6 mois, sevrées depuis plusieurs semaines et qu'on n'inocule qu'après une observation de 2 ou 3 semaines. Les inoculations s'opèrent avec de la lymphé empruntée à des pustules choisies sur des bêtes antérieurement inoculées; on les pratique sur la moitié inférieure de la région thoraco-abdominale (préalablement rasée et savonnée) en y traçant, aseptiquement, une série de scarifications, longues de 2 cm, espacées de 3 à 4, que l'on garnit ensuite de vaccin. Sur celles-ci se développent autant de pustules utilisées pour la vaccination humaine, les 5^e, 6^e, 7^e jour. Pour y récolter le vaccin, on les exprime, à leur base, entre les longs mors d'une pince à crémaillère (*pince de Chambon*) pour les gratter légèrement avec une lancette flambée. Alors cette pulpe peut soit servir aussitôt à vacciner, soit être mêlée à de la glycérine, et, après broyage mécanique, à l'abri de l'air,

distribuée dans des tubes qui, fermés à la lampe, constituent la *consève*. Ainsi recueilli et mis en tubes, avec des soins de rigoureuse asepsie (outillage et tubes stérilisés à l'étuve) le vaccin reste inaltérable et actif pendant un an, à la condition d'être conservé à l'abri de la chaleur (au-dessous de 15° C.). Une génisse fournit 35 à 40 gr. de pulpe.

Indications de la vaccination. — *En temps d'épidémie* de variole, il faut vacciner d'urgence, sans distinction d'âge, tous les sujets que n'immunise pas une récente vaccine légitime. Alors, la grossesse, les maladies chroniques (du cœur, du foie), les infections aiguës (fièvre typhoïde, pneumonie, rhumatisme, grippe, rougeole, scarlatine) ne contre-indiquent pas la vaccination. Pratiquée durant l'incubation de la variole, elle en atténue même la gravité. *En l'absence d'épidémie*, on vaccine les nourrissons entre 6 semaines et 3 mois, en ayant soin de choisir une période de parfaite santé. Si l'enfant offre soit de la fièvre, soit des accidents cutanés actuels (*hérédo-syphilis*, soit des lésions d'*eczéma*, d'*impetigo* ou d'*ecthyma* exposant aux auto-inoculations, il est préférable d'attendre. Si, dans ces cas, les circonstances (épidémie) obligent à passer outre, on choisit une région saine et on protège les inoculations contre tout grattage par un pansement occlusif.

Vaccination. — On vaccine soit au *bras* (face externe) ou à la *région deltoïdienne*, soit à la *jambe* (face supéro-externe) ou à la *cuisse* (face externe). Préférée chez les filles, la vaccination au membre inférieur n'est admissible chez le nourrisson, que si, par des soins minutieux de propreté, les pustules

peuvent être préservées du contact des urines et des fèces; chez la femme adulte, les varices très développées sont aussi une contre-indication (danger de *phlébite*). La région choisie sera savonnée à la brosse et à l'eau bouillie, puis rincée à l'alcool. L'opérateur doit avoir les mains aseptiques; l'instrument (*lancette de Chambon* à manche de métal, à lame fixe, ou *vaccinostyles*) doit être stérilisé par flambage. On opère soit *par ponction*, soit *par scarifications*, à travers une gouttelette de vaccin préalablement déposée sur la peau; on tend d'abord la surface cutanée avec le pouce de la main gauche; pour pratiquer la *ponction*, on enfonce la pointe, obliquement et à plat, sous l'épiderme, à 1 millim. de profondeur, puis on la retire en la retournant dans la plaie; si on préfère l'autre procédé, on trace, au niveau de chaque gouttelette de vaccin, 3 à 4 scarifications parallèles, longues de 2 à 3 millim. Disposées en ligne droite ou en triangle, les inoculations doivent être distantes, au moins, de 2 à 3 cm. S'agit-il d'une *première vaccination*, il est d'usage d'en pratiquer 3 de chaque côté; en cas de *revaccination*, on se contente de 3 d'un seul côté. En général, le procédé des scarifications donne moins d'échecs que celui des ponctions. La petite plaie ne doit pas saigner ou à peine; on la laisse sécher, puis on la recouvre d'une feuille de baudruche ou d'un linge fin aseptique; quand on veut, plus sûrement, éviter l'auto-inoculation et les infections secondaires, on protège les boutons avec un *verre de montre* fixé, sur ses bords, avec de l'emplâtre caoutchouté; l'évolution de la vaccine est plus bénigne sous un *verre rouge*. On peut encore remplacer le verre par une *plaque convexe de toile métallique fine*, fixée à sa périphérie par du tissu caoutchouté adhésif, le contact de l'air étant, pour certains auteurs (Hesse), nécessaire. Les *papules* apparaissent, on le sait, le 4^e jour; elles deviennent *pustules* du 6^e au 9^e jour, pour se recouvrir, du 10^e au 15^e, d'une croûte qui tombe au bout de 3 semaines, en découvrant une *cicatrice* indélébile, d'abord pigmentée, puis blanche et gau-

frée. La *fausse vaccine*, susceptible pourtant de conférer l'immunité, est une *papule acuminée* surmontée d'une *vésicule*; son évolution est très fugace. La vaccine légitime assure une immunité passagère d'une durée moyenne de 7 à 10 ans, plus courte chez les enfants en voie de croissance, plus longue chez les adultes. Il est donc prudent de revacciner tous les 8 à 10 ans; en cas d'échec, on revaccinera chaque année jusqu'à succès.

Accidents et complications. — Chez l'enfant, la vaccination n'amène pas de fièvre ou à peine; chez l'adulte vacciné pour la première fois, on peut observer une forte fièvre (39°-40°), des douleurs locales, une adénopathie axillaire. En général, quand la vaccine a été pratiquée aseptiquement, avec un vaccin pur, de bonne source, les diverses complications jadis observées: *erythèmes toxico-infectieux*, *vaccine ulcéreuse*, *purpura*, etc.; les infections secondaires: *lymphangite*, *erysipèle*, *phlegmon*, etc., ne sont jamais à craindre. La *vaccine généralisée par auto-inoculation* peut être évitée par un bon isolement des pustules; la *vaccine généralisée dite spontanée* est une rareté tenant à une prédisposition individuelle impossible à prévoir.

Vaginisme. — Le *vaginisme*, ou spasme réflexe des constricteurs de la vulve et du vagin, est une affection très rebelle, souvent mais non toujours liée à l'*hystérie*, quelquefois compliquée d'hypersécrétion vulvaire et d'irritation clitoridienne prédisposant à l'onanisme. Contre lui on a tenté: la *section du constricteur* et les *anesthésiques locaux*. S'il tient à une *plaie*, à une *fissure*, à une *vaginite*, à une *imperforation de l'hymen*, le spasme cède au traitement méthodique de sa cause; de même s'il complique une *hystérie avérée*. Isolé, le vaginisme est infiniment plus tenace. On peut lui opposer: l'*hydrothérapie générale*, les *injections vaginales chaudes*, l'*hypnotisme* (Sollier) si le sujet s'y prête, ou bien, les sédatifs généraux (*bromures*, *valériane*) associés à la *faradisation*. E.-A. Weil a obtenu plusieurs succès par la technique suivante: l'électrode

indifférente, reliée à l'un des pôles d'une bobine à fil fin est appliquée sur le bas ventre, l'autre pôle étant relié à une bougie métallique fine introduite dans le vagin; le courant, graduellement porté au maximum d'intensité tolérable, est établi pendant 5 minutes; une bougie un peu plus forte peut alors pénétrer; nouveau passage du courant, puis introduction d'une nouvelle bougie de calibre supérieur et ainsi de suite. Le lendemain, on reprend, autant que possible, avec la dernière bougie introduite la veille, et on poursuit ainsi la dilatation jusqu'à la guérison. Elle peut être obtenue en 15 jours ou, à son défaut, une amélioration considérable.

Valérianate d'ammoniaque. — *Caract. phys. et chim.* — Petits prismes incolores, hygroscopiques, très solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther; animés, comme le camphre, d'un mouvement gyrateur au contact de l'eau.

Prop. therap., indicat. — Dépourvu d'action antispasmodique, ainsi que les autres valérianates, mais agissant comme stimulant diffusible par son ammoniaque. Le valérianate liquide (formule Pierlot) agit par l'extrait alcoolique de valériane qu'il contient; mais celui-ci, préparé par évaporation, ne renferme qu'une partie de l'essence de valériane, véritable principe actif, ce qui en réduit beaucoup la valeur.

Formes pharmac., doses. — 5 à 50 centigr. en potion ou pilules. *Enfants* 5 centigr. par année.

Valérianate liquide de Pierlot :

Acide valérianique	3 gr.
Carbonate d'ammoniaque	Q. S.
Extrait de valériane	2 gr.
Eau distillée	95 —

2 à 3 cuillerées à café dans un peu d'eau sucrée ou en lavement.

Valérianate d'amyle. — Voir AMYLE.
Valérianate de cérium. — Voir CÉRIUM.

Valérianate de fer. — Voir FER.
Valérianate de gaïacol. — Voir GAÏACOL.

Valérianate de menthol. — Voir MENTHOL.

Valérianate de quinine. — Voir QUININE.

Valérianate de zinc. — *Caract. phys. et chim.* — Paillettes légères et nacrées, solubles dans 50 p. d'eau, 18 p. d'alcool. Incompatible avec les acides et les alcalis.

Prop. therap., indicat. — Passe pour antispasmodique et antinévralgique; en réalité, sans action pharmacodynamique accentuée.

Formes pharmac., doses. — 10 à 40 centigr. en cachets ou pilules.

Valériane. — Plusieurs espèces sont utilisées, la plus importante est la valériane sauvage, *Valeriana officinalis* (Valérianacées), dont on utilise le rhizome récolté en automne sur une plante de seconde année dont on a coupé au printemps les rameaux aériens, afin d'empêcher la floraison et que les principes actifs s'accumulent dans la partie souterraine. La racine devient inactive en se desséchant, à mesure que s'y forme de l'acide valérianique, dépourvu des vertus antispasmodiques de la valériane et dont l'odeur agit seule, par action suggestive. Seule active, la valériane fraîche l'est par des composés aromatiques du groupe camphre, des acétones, des aldéhydes et des éthers. A l'état d'éthers dans le suc frais, les acides butyrique, propionique et valérianique ne sont mis en liberté que sous l'influence de l'air et de la lumière, tandis que l'activité de la drogue décline en proportion. L'huile essentielle de valériane, résultant de la distillation de l'eau en présence de la plante, contient encore des hydrocarbures : camphène, pinène, citrène; du bornéol à l'état d'éthers formique, acétique, butyrique, propionique, isovalérianique. L'essence extraite des rhizomes frais est d'une belle couleur vert-pré, celle tirée des rhizomes secs est d'un jaune brunâtre. Au contact de l'air, l'huile essentielle épaisse, se résinifie et devient fétide, en perdant ses qualités médicamenteuses. Bien que l'essence récente de valériane fraîche soit le principe actif de la plante, son activité est encore inférieure à celle du suc frais en nature qui renferme sans doute,

en plus, des éléments instables échappant encore à l'analyse. Ainsi, il paraît exister, dans la valériane fraîche, de très faibles proportions d'un alcaloïde dont l'activité interviendrait dans l'influence exercée par la plante ou ses préparations galéniques.

Effets physiol. et tox. — Injecté dans le péritoine du cobaye, le suc frais de valériane provoque des signes d'excitation nerveuse, assez rapidement suivis de signes de dépression : immobilité, torpeur, mouvements pénibles, paralysie du train postérieur, sensibilité émoussée; la température, d'abord en hausse légère (excitation), s'abaisse ensuite; la diurèse est très marquée. Seule, l'injection massive de 20 c. c. de suc provoque la mort en 12 à 24 heures par paralysie progressive, motrice et sensitive, avec convulsions cloniques et dyspnée terminale. Chez le lapin, 20 à 25 c. c., en ingestion, ne produisent que des symptômes d'excitation suivis de somnolence et d'engourdissement. Chez le chien, l'injection, dans les veines, de 4 à 5 c. c. de suc très étendu de sérum artificiel, par kilogramme, n'amène que des signes de paralysie et de dépression passagères. Les faibles doses excitent les centres nerveux supérieurs; avec les fortes doses, à la phase d'excitation, très fugace, succède très vite une période de paralysie cérébrale et bulbaire (asphyxie). Chez l'homme, les petites doses stimulent l'écorce cérébrale (activité volontaire), les fortes déterminent une dépression primitive, et la drogue réduit toujours la résistance à la fatigue. Le cœur et la circulation sont nettement influencés par le suc de valériane : plus lentes, les contractions cardiaques deviennent plus amples, sans exagération de travail du myocarde; la tension artérielle est légèrement abaissée (diminution de tonicité des vaso-moteurs). La respiration est à peine influencée. Les doses un peu élevées entraînent une diurèse manifeste avec accroissement de l'azote total, de l'urée et des chlorures, témoignant d'une plus active nutrition de la cellule nerveuse et d'une élimination plus facile des déchets. Ces propriétés pharmaco-

dynamiques sont très différentes de celles des diverses préparations officinales de valériane, des valérianates, de l'essence de valériane et des éthers du bornéol.

Prop. therap., indicat. — Le suc frais agit, à la fois, comme tonique des centres nerveux supérieurs affaiblis, comme modérateur de l'excitabilité réflexe exaltée, de l'excitabilité et de la contractilité musculaires, après une courte-phase de stimulation; enfin, comme régulateur de la nutrition des cellules nerveuses. La valériane est surtout préconisée, comme antispasmodique et sédatif, contre les petits accidents de l'hystérie et du nervosisme, contre les palpitations; elle est également utilisable contre la polyurie diabétique ou nerveuse. La part de la suggestion est considérable dans l'efficacité, fréquente, des préparations officinales.

Pour plus de détails, voir G. ROUCHET, *Précis de Pharmacologie et de Matière médicale*, p. 467 et *Bulletin général de thérapeutique*, 1905, t. CXLIX.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : Forme de choix : suc frais (préparé à froid et à l'abri de l'air avec des dissolvants neutres), 2 à 4 cuillerées à café par jour dans une tisane appropriée. Poudre (n'agissant que par son odeur comme agent de suggestion), 5 à 30 gr. en infusion ou en électuaire. Eau distillée (assez active si elle est récente), 10 à 150 gr. Extrait à rejeter (les principes actifs y sont transformés ou perdus). Teintures alcoolique (5 à 20 gr. par jour) et étherée (2 à 10 gr. par jour) préparées avec les racines sèches, donc peu actives; une alcoolature faite avec les racines fraîches serait plus rationnelle et plus active. Essence VI à XX gouttes en potion. — *Usage ext.* : Décoction de poudre (10 à 60 gr. pour eau 250) ou essence (X à XV gouttes) en lavement. Le suc frais est un topique antiseptique, vulnérable et sédatif.

Potions :

- a) Suc frais de valériane 50 gr.
 - Sirop d'éther 80 —
 - Eau dist. de valériane 90 —
- Cuillerée à soupe toutes les 2 heures.

b) Essence de valériane . . .	} āā 4 gr.	
Teinture de musc . . .		
Liqueur d'Hoffmann . . .		3 —
Sirop simple		80 —
Eau dist. de laurier-cerise . . .	90 —	

Cuillerée à soupe toutes les 2 heures.

Lavements :

a) Essence de valériane . . .	50 centigr. à 1 gr.
Jaune d'œuf	n° 1
Décocté de guimauve	200 gr.
b) Infusé de valériane (à 20 p. 1000)	} āā 125 —
Décocté de pavots (à 20 p. 1000)	

Validol. — Voir MENTHOL (VALÉRIANATE DE).

Vallet (Pilules de). — Voir PILULES.

Vals. — Petite ville de l'Ardèche, arrondissement de Privas, dans une vallée parcourue par le torrent de la Volane. Altitude 260 m. Eaux froides (13°-16°), à minéralisation presque exclusivement constituée par des sels de sodium avec prédominance du bicarbonate (1 à 7 gr. CO²NaH p. 1000) et forte proportion d'acide carbonique libre, mais très variable suivant les sources. Certaines sont franchement ferrugineuses et arsenicales, remarquables par leur faible minéralisation, et absolument dépourvues de bicarbonates. Utilisées sous forme de boisson, de bains et douches (eau minérale et gaz carbonique). Se différencient principalement des sources de Vichy par leur absence de thermalité. Fluidifiantes, résolutive, altérantes et hyposthénisantes.

Principales indications. — Dyspepsies atoniques, engorgements du foie (en dehors de la période aiguë), hépatites, diabète, glycosurie, nervosisme, anémie, calculs biliaires, gravelle urique; et, pour les sources ferrugineuses-arsenicales, chloro-anémie, convalescences des maladies graves, suites de certaines intoxications.

Vanadate (Méta-) de soude. — Voir SOUDE (VANADATE DE).

Vanille. — *Vanilla aromatica* (Orchidacées). Le fruit, très aromatique,

grâce à la *vanilline*, est utilisé surtout comme condiment et comme correctif; il passe pour posséder des propriétés stimulantes et aphrodisiaques.

Formes pharmac., doses. — Teinture 2 à 10 gr. Sirop 5 à 40 gr. Sucre vanillé (au 1/100) 5 à 15 gr.

Potion stimulante :

Teinture de vanille . . .	} āā 10 gr.
— de cannelle	
Vin de Malaga	100 —
Sirop d'écorces d'oranges	50 —

A prendre en 3 ou 4 fois.

Vanilline (Méthoxy-oxybenzaldéhyde).

Caract. phys. et chim. — Éther méthylique de l'aldéhyde protocatéchine; se rencontre, ainsi que son isomère l'aldéhyde méthoxysalicylique, dans le benjoin de Siam, les fleurs de certaines orchidées et dans un grand nombre de produits végétaux (bois, notamment). Aiguilles blanches, de réaction acide, décomposant les carbonates, susceptibles de se combiner avec les alcalis, solubles dans 95 p. d'eau froide, plus solubles dans l'eau bouillante, très solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone.

Prop. et empl. thérap. — Aromatique-stimulant, employé surtout comme correctif, pour masquer la saveur de certains médicaments, sous forme de sucre vanillé (à 2 p. 1000, 5 à 15 gr.). Transformée dans l'économie en acide vanilique (méthoxyprotocatéchine) qui s'élimine par les urines à l'état d'éther-acide.

Poudre stimulante (Bouchardat) :

Sucre vanillé	80 gr.
Poudre de cannelle	} āā 15 —
— de muscades	
— d'ambre gris	

Mêler très exactement et diviser en 20 paquets; 2 à 3 par jour.

Van Swieten (Liquore de). — Voir MERCURE BICHLORURE DE.

Varicelle. — La varicelle est la plus anodine des fièvres éruptives. Le plus souvent la fièvre est légère ou éphémère ou même fait défaut. Dans les cas

simples, il suffit de maintenir les enfants au lit ou à la chambre, tant que dure l'éruption, de leur donner, par jour, un à deux bains tièdes suivis de l'application, sur le corps, d'une poudre inerte (talc, oxyde de zinc) additionnée de 1 p. 100 de menthol, pour calmer le prurit, quelquefois assez vif. Parfois un léger purgatif est utile. Il est rare que la fièvre exige une médication (suppositoires de quinine). Pour prévenir ou traiter l'*énanthème*, on fera baigner la bouche, plusieurs fois par jour, avec une solution faible de *phénosalyl*, et on introduira, matin et soir, dans les narines et le conduit auditif externe, un peu de vaseline mentholée à 1 p. 100; les yeux seront lotionnés à l'*eau boriquée tiède*; on veillera à l'asepsie des voies génitales (vulve, prépuce). La possibilité d'une *néphrite* impose l'examen quotidien des urines permettant seul de dépister à temps l'albuminurie pour instituer le régime lacté.

Les *varicelles hémorrhagique* et *gangréneuse* (sphacèle des vésicules) sont des raretés et ne frappent que les enfants profondément débilités. Les toniques : alcool, quinquina, caféine, sérum artificiel trouveront alors leur emploi; en outre, on badigeonnera les eschares avec une solution concentrée de *permanganate de potasse* (G. Lyon), ou avec de l'*eau oxygénée*, puis on les recouvrira de *peroxyde de zinc* (ektogan) ou de *dermatol*. Il est possible que l'*énanthème*, en se localisant sur le larynx (exceptionnel) provoque l'*adème de la glotte* et des crises de *spasme laryngé* exigeant, dans les cas graves, le *tubage* ou la *trachéotomie*. La varicelle ne se complique que très rarement de *broncho-pneumonie simple* ou *tuberculeuse*, dont le traitement ne prête alors à aucune remarque spéciale. La *pyémie*, les *polynévrites* sont, à la suite de la varicelle, aussi exceptionnelles; la première est toujours fatale, les secondes, tardives, guérissent d'habitude spontanément en quelques semaines. La varicelle n'exige que 12 à 15 jours d'isolement, à moins de poussées éruptives multiples (assez fréquentes) qui peuvent obliger à le prolonger un mois, et même 5 semaines.

Varices. — Par *varices* on entend la dilatation permanente des veines des membres inférieurs. Les unes, *symptomatiques* (tumeur abdominale, grossesse), liées à la *compression*, disparaissent avec sa cause; les autres, beaucoup plus fréquentes, dites *idiopathiques*, se développent sur un terrain arthritique ou herpétique, grâce à un processus de *phlébo-sclérose chronique*. Purement palliatif, le traitement qui leur est opposé peut tout au plus prétendre à en ralentir les progrès et à en mitiger les inconvénients.

I. **Hygiène générale des variqueux.** — Ces malades se soumettront à l'*hygiène générale des arthritiques*: alimentation frugale, plus végétale que carnée; abstinence d'alcool, de vins généreux, de mets épicés; usage des laxatifs; pratiques quotidiennes d'hydrothérapie froide (tub, douches). Ils éviteront, avant tout, la *station debout prolongée*, le *piétinement sur place* et les professions qui y exposent. La *marche*, au contraire, leur semble plutôt favorable, si elle est *accéléérée*. Marchais l'a érigée en agent curateur, prescrivant aux variqueux de s'entraîner à marcher, selon la cadence militaire, de 110 à 120 pas par minute, en prenant des temps de repos (assis ou couché) dès qu'ils se sentent las. Ils doivent, par exemple, marcher une heure le premier jour (12 fois 5 minutes, ou 6 fois 10 minutes), 1 h. 1/4 le second, 1 h. 1/2 le 3^e, et ainsi de suite, de façon à fournir, le 15^e jour, 2 h. 1/2 de marche ou davantage. En régénérant les muscles, la cure de marche supprime la *fatigue rapide*, l'*atonie musculaire*, les *névralgies*, les *crampes*, l'*adème* et l'*hypertension veineuse*. Suivi rigoureusement pendant 2 ou 3 mois, ce traitement fournirait des résultats remarquables. A la marche, il est bon d'associer le *massage*, non des veines, mais des *muscles* (*effleurage* de tout le membre; *pétrissage* des triceps sural et crural).

II. **Traitement orthopédique.** — Il est de tradition de maintenir les varices par des bandages (*bas élastiques*; *bas lacés*, en toile ou en peau de chien; *bandes*) exerçant sur tout ou partie du membre

y compris le pied, une compression douce et égale. Parfaitement ajustés, les bas doivent entourer, suivant le siège des varices, le pied et la jambe seulement, ou, en outre, le genou et toute ou partie de la cuisse. On les applique après plusieurs heures de repos horizontal, et on n'en juge la bonne adaptation qu'après une marche de quelques minutes. Le malade les porte directement sur la peau ou par-dessus un bas fin. Il importe que le tégument soit tenu parfaitement propre. Très souvent, on devra préférer aux bas une bande de crêpe Velpeau convenablement roulée, de bas en haut, autour du membre (plus légère, moins chaude). Les dermatoses douloureuses, et surtout, ulcérées, les poussées de phlébite contre-indiquent absolument le port de bas élastiques (Ricord). Marchais n'admet le port passager de bas ou de bandes Velpeau que chez les sujets obligés, par profession, à demeurer, accidentellement, 2 à 3 heures debout. Autrement, il en interdit absolument l'usage, estimant que le réveil de la contraction musculaire par la cure de marche rétablit la compression physiologique. Vaquez, P. Delbet, restent, surtout en cas de varices anciennes, fidèles au bas, qui, dans la station debout, s'oppose au relâchement des veines et les préserve des traumatismes accidentels.

III. *Traitement médicamenteux.* — Les alcalins (bicarbonate de soude, de lithine), les iodures à petites doses (20 jours par mois) ne s'adressent qu'au terrain arthritique. Réputés comme antivariqueux l'*hamamelis virginica* (XXX à I gouttes et plus d'extrait fluide 2 fois par jour), le *viburnum prunifolium* (4 à 10 centigr. d'extrait fluide) sont d'une efficacité problématique.

IV. *Traitement chirurgical.* — Ce traitement ne vise que les paquets variqueux volumineux et isolés qui sont réséqués entre deux ligatures. Cette opération est suivie d'une grande amélioration dans la circulation veineuse du membre inférieur; mais il ne peut s'agir que d'une cure palliative prolongée, car l'invasion progressive des veines collatérales est constante. Elle est cependant

justifiée en cas de douleurs rebelles ou d'hémorrhagies.

V. *Traitement des complications.* — Les complications cutanées : *eczéma, ecchyma*, seront prévenues par des soins minutieux d'asepsie; elles exigent, outre le traitement habituel, la position horizontale de la jambe.

La rupture externe (surtout pendant la grossesse) comporte une hémorrhagie qu'il faut arrêter par des moyens convenables : position un peu élevée du membre; suppression de tout lien constricteur; compression méthodique avec de la gaze aseptique; repos de plusieurs jours.

La rupture sous-cutanée ou interstitielle (coup de fouet) commande le repos, la compression ouatée et, finalement, un massage prudent.

La phlébite, quand elle survient, réclame le traitement habituel de toute phlébite dont l'élément essentiel est l'immobilisation (Voir PHLÉBITE).

L'ulcère variqueux est un trouble trophique de même origine que les varices, mais n'en dérivant pas directement. Pour en permettre la cicatrisation, il importe d'abord, ayant mis le membre au repos, en posture un peu élevée, de désinfecter la plaie et d'en éteindre l'inflammation si elle existe (pansements humides avec une solution de 4 p. 100 de salicylate de soude; pulvérisations d'eau phéniquée). Quand l'ulcère est décapé on en régularise le bourgeonnement par des cautérisations au nitrate d'argent, des pointes de feu, des attouchements au permanganate de potasse ou à l'acide chromique. Pour réveiller la vitalité des tissus, rien ne vaut les immersions dans l'eau très chaude (Reclus), pratiquées, 3 fois par jour, pendant 10 à 15 minutes, à une température portée, peu à peu, à 50°-55°, et, les pansements à l'eau oxygénée. Quand la réparation est en bonne voie, la marche et la station redeviennent possibles, moyennant le port d'une bande élastique, soigneusement appliquée chaque matin. Lorsque la cicatrisation tarde à s'achever les greffes épidermiques, dermo-épidermiques, les autoplasties trouvent leur emploi.

Dans les ulcères étendus invétérés. Lafond Grellety conseille, après avoir, par un drainage capillaire sous-cutané, dissipé l'œdème (habituel) du membre, et, avoir cautérisé les bourgeons au nitrate d'argent (2 jours de suite), d'appliquer sur la plaie des compresses de coton hydrophile imbibé de gélatine en solution chaude (37°) à 10 p. 100, recouvertes d'imperméable et renouvelées 3 ou 4 fois par jour.

Dans les cas absolument rebelles, on a proposé : l'extirpation des paquets variqueux (efficacité discutable); l'élongation du nerf sensitif commandant à la zone ulcérée (Chipault), en un segment ni trop proche, ni trop distant de l'ulcère, élongation suivie soit de l'excision complète de l'ulcère (ulcère petit), avec réunion, soit de curettage, à la rugine, des fongosités du fond et des végétations épidermiques (ulcère étendu), puis de pansements convenables ou de larges greffes dermo-épidermiques.

On a vu que la douleur limitée à un paquet variqueux thrombosé pouvait céder à son extirpation. Il en est parfois de même de la douleur diffuse à laquelle on opposera d'abord le massage et la galvanisation.

Pour Quenu, la sciatique variqueuse est justiciable de la résection des veines issues du sciatique à la face profonde du grand fessier.

Variole. — Le traitement spécifique de la variole étant encore ignoré, on doit se borner : à opposer aux symptômes et aux complications les médications ci, empiriquement, semblent abrégé le cycle éruptif, et à réduire au minimum, par l'hygiène et l'antisepsie locale, les risques d'infection secondaire.

I. *Traitement général.* — A la période d'invasion, la rachialgie sera combattue par des applications calmantes (liniments chloroformé, mentholé, salicylé) ou, dans les cas intenses, par une injection épidermique (v. c. m.) de cocaïne ou de stovaine; aux vomissements on opposera la glace, l'eau chloroformée, la cocaïne; à l'hyperthermie et au délire d'action les bains froids ou tièdes (30°, 32°, Vinay); à la constipation les laxatifs. Dès cette

période, on commencera l'antisepsie systématique des cavités muqueuses accessibles (irrigations de la bouche et du pharynx au phénosalyl; antisepsie de la vulve et du vagin, surtout en cas de grossesse; vaseline mentholée à 4 p. 100 dans les narines, les oreilles; lavage des yeux à l'eau boriquée, ou, instillations de bleu de méthylène à 2 p. 100. (Courmont et Rollet). Le malade sera alimenté surtout avec du lait, du bouillon, des vins généreux, des grogs. Pour certains auteurs, l'acétate d'ammoniaque (3 à 10 gr. en potion) favoriserait la sortie de l'éruption. Quand celle-ci est discrète (varioloïde, infection atténuée), un ou deux bains tièdes par jour peuvent être un traitement suffisant. Dans les formes confluentes ou cohérentes, on cherche par l'antisepsie du tégument (Voir TRAITEMENT LOCAL), par certaines médications internes, à prévenir les infections secondaires et la suppuration des pustules. A cet égard, la médication éthéro-opiacée de Du Castel a été longtemps classique; elle consiste à pratiquer, matin et soir, une piqûre d'éther et à administrer, chaque jour, dans une potion alcoolisée et à doses fractionnées, 20 centigr. d'extrait thébaïque et XX gouttes de perchlorure de fer; institué dès le début, ce traitement semble réellement abrégé l'évolution éruptive, atténuer les phénomènes infectieux et éviter les cicatrices profondes de la face. Invoquant l'action irritante, sur la peau, des rayons chimiques ultra-violetts, Finsen (de Copenhague) a préconisé, contre la variole, le séjour dans une chambre uniquement éclairée par des rayons rouges (vitres et tentures rouges); cet éclairage spécial doit être ininterrompu. Sous son influence, il semble que l'éruption soit plus bénigne, la suppuration et les cicatrices plus rares. Les injections massives de sérum de vaches récemment vaccinées ont fourni quelques succès à Béclère. Plus récemment, après Zuelzer, Otvös, Vichniewsky, J. Belin a vanté les bons effets, sur l'éruption (effets désodorants), les cicatrices, l'état général, du xylol à la dose quotidienne de C à CXX gouttes (adultes) ou de XX à

XL gouttes (enfants). Mais c'est principalement par l'antiseptie de la peau (Voir TRAITEMENT LOCAL) qu'on a cherché à prévenir la suppuration des pustules et ses conséquences. En outre, il faut combattre les troubles généraux. Dans la plupart des cas, l'alcool, sous ses diverses formes, trouvera son emploi; à hautes doses chez les alcooliques. La fréquence de la myocardite justifie l'usage de la caféine et de la spartéine. D'autre part, le calomel servira à modérer les fermentations intestinales. Contre l'hyperthermie et les réactions nerveuses qu'elle comporte, les médicaments antithermiques (quinine, etc.) sont sans grande action et il faut leur préférer, même pendant l'éruption et la suppuration, les bains tièdes ou froids, mais moins répétés que chez les typhiques.

II. *Traitement local.* — On a cherché surtout à modifier directement l'évolution des éléments éruptifs par les pommades, les emplâtres, les pulvérisations et les bains antiseptiques. Dujardin-Beaumetz étalait sur le visage une couche de masse emplastique de Vigo saupoudrée d'amidon. Le grand panse chaque pustule (sur tout le corps) avec une goutte du même emplâtre (chauffé) recouverte d'un fragment de papier de soie; il donne, en outre, tous les 2 jours, un bain de sublimé; grâce à ce procédé, les papules s'affaiblissent en 24 heures, les vésicules en 4 à 5 jours. Peuvent encore être utilisées: les pommades à la résorcine (2 p. 100), à l'ichthyol (5 p. 100), au salol, à l'aniodol, à l'ektogan, etc. Comme à l'érysipèle, Talamon a opposé à la variole les pulvérisations d'éther au sublimé. Ayant abrité les yeux sous des tampons d'ouate imbibée d'eau boriquée, il pulvérise, pendant 15 à 20 secondes, (jusqu'à ce que les pustules blanchissent), sur les régions malades, de l'éther coupé de 10 p. 100 d'alcool additionné de 2 p. 100 de sublimé et d'acide citrique; puis il les badigeonne avec de la glycérine au sublimé (1/15); ces applications sont répétées trois fois par jour; dans les formes confluentes, on y ajoute des bains additionnés de 30 gr. de sublimé. Incontestablement antiseptique, le trai-

tement par le sublimé réduit notablement le nombre et la profondeur des cicatrices, mais il ne paraît pas toujours inoffensif. Sans parler des érythèmes intenses, des eschares superficielles qu'il peut provoquer, des pigmentations qu'il laisse après lui, il expose les malades dont le derme est largement ulcéré à de graves accidents d'hydrargyrisme (Créquy); en tout cas son emploi exige une grande prudence. Les pulvérisations et les pansements à l'eau oxygénée pure ou diluée (sauf sur le cuir chevelu) ne sont pas passibles des mêmes reproches et donnent d'excellents résultats.

Pendant toute la maladie doivent se poursuivre, sans relâche, les soins antiseptiques des cavités bucco-pharyngées (irrigations avec la solution étendue de phénosalyl ou l'eau oxygénée) et nasale (huile mentholée à 2 p. 100), des muqueuses conjonctivales (eau boriquée) et génitale (aniodol). On opposera en outre aux pustules pharyngées des badigeonnages avec des solutions plus fortes, ou, pour calmer la douleur, avec des collutoires cocainés.

III. *Formes anormales.* — Contre la variole hémorragique, tout traitement local devenant inutile, la thérapeutique doit tendre uniquement à soutenir les forces par les toniques et les stimulants, et, à combattre la tendance aux hémorragies. Le premier but sera rempli par les injections d'éther, d'huile camphrée, de caféine, de sérum artificiel; le second, par l'ergot, l'ergotine, le perchlorure de fer auxquels on tend à préférer, actuellement, soit le chlorure de calcium (4 à 6 gr. par jour, en potion, Roger), soit le sérum artificiel gélatiné à 20 p. 100 (injection de 100 gr. matin et soir dans le flanc. Boy-Teissier) dont l'usage abaisserait sensiblement la mortalité de cette forme si grave.

IV. *Desquamation et convalescence.* — La desquamation sera hâtée par les bains savonneux suivis d'onctions avec des pommades à l'acide borique, à l'acide salicylique ou à la résorcine. Pendant la convalescence, la reprise progressive de l'alimentation doit être prudemment contrôlée. Une cure d'air et de repos

concourra toujours à accélérer la guérison.

V. *Prophylaxie.* — L'extrême contagiosité de la variole et la longue virulence de ses produits de desquamation imposent, à son égard, les mesures prophylactiques les plus rigoureuses. En présence d'un cas de variole, on se hâtera de faire revacciner toutes les personnes de l'entourage; immédiatement isolé dans une chambre bien aérée, sans tapis ni tentures et sommairement meublée, le varioleux lui-même sera confié aux soins d'un personnel récemment vacciné. Nul ne doit entrer dans sa chambre sans revêtir une blouse qu'il quittera pour en sortir, après s'être passé les mains et la figure au sublimé. Les vêtements, le linge, les menus objets ayant servi au malade ne doivent sortir de la chambre qu'après désinfection. Le varioleux ne sera rendu à la vie commune, ayant endossé du linge et des vêtements aseptiques, qu'après une desquamation complète achevée par plusieurs bains savonneux et antiseptiques. La chambre et la literie subiront ensuite une désinfection complète.

Mais la véritable prophylaxie de la variole consiste dans la pratique, aussi universelle que possible, de la vaccination (v. c. m.) et des revaccinations, qui, si elle était obligatoire et rigoureuse, rendrait la maladie tout à fait exceptionnelle.

Vaseline (Pétroléine. Graisse minérale). — *Caract. phys. et chim.* — Mélange d'hydrocarbures non volatils; corps onctueux, demi-solide, amorphe, de couleur blanche, blonde ou rouge, selon son degré de pureté; inodore, insipide, neutre, fusible vers 40°; insoluble dans l'eau et la glycérine, soluble dans le chloroforme et les huiles. Inoxydable, inaltérable à l'air, par les acides comme par les alcalis, elle est le type des corps neutres protecteurs. Dissout le brome, l'iode, les alcaloïdes, un peu le phénol, quelques sels et oxydes métalliques.

Effets physiol. et tox. — N'est absorbée ni par la peau, ni par les muqueuses; peut devenir irritante pour le tégument quand elle n'est pas neutre; est souvent,

du reste, mal tolérée par les peaux très irritables.

Prop. et empl. thérap. — Sert de véhicule à la plupart des pommades usitées en dermatologie, dans tous les cas où l'agent médicamenteux est destiné à n'agir que comme topique; s'il doit être absorbé par la peau, il convient d'utiliser l'axonge ou d'ajouter la vaseline de même quantité de lanoline (v. c. m.).

Vaseline liquide (Pétrovaseline. Huile de vaseline). — *Caract. phys. et chim.* — Vaseline débarrassée de la paraffine qu'elle contient. Liquide incolore, volatil, neutre, insoluble dans l'eau, l'alcool, la glycérine; dissolvant l'éther, le chloroforme et les essences (en toutes proportions), le phosphore, le borax, l'iodoforme, le thymol, la paraldehyde, la cocaïne, l'eucalyptol, etc.; ne dissolvant pas: le calomel, le sublimé, l'acide salicylique, la terpène, le chloral, nombre d'alcaloïdes et leurs sels et de glucosides.

Prop. et empl. thérap. — Utilisée surtout comme excipient pour les injections hypodermiques (mercure, calomel, oxyde jaune de mercure, etc.) et les pulvérisations intra-nasales.

Végétarianisme. — Le végétarianisme intégral impliquant l'abstinence de tout aliment d'origine animale (ni lait, ni œufs) ne répond qu'à des indications exceptionnelles. Il exige, en effet, pour arriver à la proportion d'azote de la ration normale, la consommation d'un volume considérable d'aliments; il surmène de plus l'intestin, en raison de la faible digestibilité des albumines végétales. Selon Rosenheim, d'autre part, la réduction des albuminoïdes affaiblirait les fonctions intellectuelles et la résistance aux infections. Par contre, le végétarianisme mitigé par l'admission d'une proportion variable de laitage, de fromages frais ou d'œufs trouve très fréquemment son emploi principalement dans le traitement: des fermentations anormales de l'intestin, ainsi que des dermatoses (couperose, furonculose, psoriasis, eczéma, prurigo), des névroses (neurasthénie, insomnie, névralgies, fausse angine de poitrine, palpitations),

des *dyscrasies dites arthritiques* (obésité, goutte), etc., qui ont souvent pour cause une auto-intoxication d'origine carnée. A cet égard, l'*insuffisance rénale*, la *dyspnée toxico-alimentaire* (Huchard), l'*insuffisance hépatique* en sont également justiciables. On a encore préconisé le régime végétarien dans la cure de la *constipation chronique*, des *gastro-entérites nerveuses* (Albu), de l'*entérite muco-membraneuse*, de l'*appendicite chronique*. Même mitigé, le régime végétarien ne doit être maintenu qu'autant qu'il est toléré sans compromettre les forces et sans inspirer un dégoût capable de pousser le malade à restreindre sans mesure son alimentation. Pour le rendre plus supportable, on pourra ne l'imposer que par périodes de 8 à 15 jours, en l'associant à la cure d'air (Furbringier).

Plus récemment ont été vantés les effets d'une forme spéciale du régime végétarien : le *fruitarisme* (H. Collière). Le régime exclusif des fruits serait compatible avec une vie active normale et un menu fruitarien bien composé pourrait fournir à l'organisme les éléments indispensables (*albumine*, 110 gr.; *hydrates de carbone*, 422 gr., et *graisses*, 69 gr.). En effet, un kg de fruits à pépins (orange, pomme, poire) contient, suivant l'espèce, de 2 gr. 5 à 9 gr. 4 d'albumine, de 113 gr. à 252 gr. d'hydrates de carbone, et de 2 gr. 2 à 6 gr. 2 de graisses; un kg de fruits à noyaux (abricot, pêche, prune, cerise) contient de 6 gr. 8 à 9 gr. 5 d'albumine, de 137 à 171 gr. d'hydrates de carbone, de 1 gr. 1 à 6 gr. 7 de graisses; un kg de fruits à baies (groseille, figue, raisin, banane) fournit de 6 gr. 8 à 12 gr. d'albumine, de 131 à 218 gr. d'hydrates de carbone, et de 2 gr. 4 à 12 gr. 5 de graisses. Ces proportions, concernant les fruits frais, augmentent naturellement dans les mêmes fruits desséchés. Les fruits farineux (châtaignes, marrons) et oléagineux (olives, amandes, noix) sont encore plus nourrissants (Collière, cité par Romme).

Le régime fruitarien, en dehors de son influence suggestive, tirerait sa principale supériorité : 1° de sa richesse en

acides organiques, malates, tartrates et citrates, qui activerait tout spécialement la sécrétion du suc pancréatique (Pawlow); 2° de la variété des essences parfumées qu'il comporte, facteur d'excitation sensorielle et, indirectement, de sécrétion du suc gastrique. L'eau de constitution des fruits jouirait en outre de propriétés vitales et électriques analogues à celles prêtées aux eaux minérales (?). Les indications du régime fruitarien sont à peu près celles des *cures de raisin* (v. c. m.): neuro-arthritis, goutte, obésité, affections gastro-intestinales, hépatiques, rénales, etc.

Végétations adénoïdes. — Voir ADÉNOÏDES.

Ventouses. — I. *Ventouses sèches.* — Les ventouses sont de petites cloches en verre dans lesquelles on fait le vide pour les appliquer sur la peau, ce qui y détermine un appel de sang se traduisant par la formation d'une voussure et d'une ecchymose plus ou moins foncée. Le vide est habituellement obtenu par la chaleur, soit en enflammant dans la ventouse un fragment de papier fin, soit, mieux, en y passant rapidement la flamme d'un tampon d'ouate imbibé d'alcool; la ventouse doit être appliquée aussitôt, avant que l'air dilaté par la chaleur ait eu le temps de se refroidir; par contre, le verre ne doit pas être assez chaud pour brûler la peau. Du reste on construit des ventouses dont l'air peut être raréfié avec une pompe aspirante ou une poire de caoutchouc à paroi épaisse. En cas d'urgence, des verres à liqueur ou à vin fin peuvent tenir lieu de ventouses. Les *ventouses sèches* constituent un précieux procédé de dérivation offrant l'avantage de pouvoir être souvent renouvelé sans inconvénient. Elles sont applicables sur toutes les régions (le thorax surtout) de surface à peu près plane, assez larges et doublées d'une couche conjonctive sous-cutanée d'épaisseur suffisante. Pour agir, il faut en général qu'elles soient posées en grand nombre (12, 30, 40 et plus). Elles soulagent la plupart des *dyspnées* d'origine pulmonaire, au cours de toutes les variétés de *congestion* (active ou pas-

sive) des poumons, dans les *cardiopathies* mal compensées, les *bronchites*, l'*emphyseme*, la *pneumonie*, etc. Il importe qu'elles soient posées, le plus rapidement possible, par une personne exercée, afin d'éviter au malade la fatigue et le refroidissement. Pour les détacher, il suffit d'appuyer l'index contre leur bord pour y donner accès à l'air dont la pénétration s'accompagne d'un sifflement spécial.

II. *Ventouses scarifiées.* — Elles représentent un procédé d'*émission sanguine locale* produisant des effets à la fois *dérivatifs* et *révulsifs*. En raison de la perte sanguine qu'elles comportent on les pose en moins grand nombre que les sèches. Le mode d'application en est du reste identique, mais s'opère en deux temps : on pose d'abord la ventouse sèche, jusqu'à production d'une ecchymose sur laquelle on scarifie superficiellement la peau avec soit un *scarificateur à ressort*, soit un *bistouri* bien tranchant, puis on réapplique, au même point, une nouvelle ventouse qui est laissée en place jusqu'à ce que le sang y ait coulé en quantité suffisante (on peut, par la même occasion, examiner le sang du malade). Il importe que la région à scarifier soit aseptisée par une toilette soignée du tégument, et aussi, que les lames du scarificateur soient flambées avant l'usage. Très usitées dans nombre d'affections inflammatoires et douloureuses (*point de côté de la pneumonie*, *néphrite aiguë*, *congestion rénale* ou *hépatique*, *congestion* ou *œdème pulmonaires*, *pleurésies*, *péricardite* ou *endocardite aiguë*, *lumbago*), à la suite de certains traumatismes (contusions étendues), les ventouses scarifiées répondent aux mêmes indications que les *sangsues* (v. c. m.), mais ne sont applicables que sur les régions d'une forme appropriée. En tout cas, leur action locale à la fois révulsive et déplétive en rend l'emploi très pratique; celui-ci ne souffre qu'un petit nombre de contre-indications : premier âge, anémie extrême, cachexie, diabète grave, pyodermites.

Vératine. — *Caract. phys. et chim.* — Alcaloïde retiré de plusieurs plantes

de la famille des Liliacées (*Veratrum : album, nigrum, viride; Schenocaulon officinale* ou *Veratrum Sabadilla*). La vératine brute est un composé de 4 alcaloïdes au moins : *Vératine α* ou *Cévadine*, *Vératine β* ou *Asagréine*, *Vératine γ* ou *Cévine*, *Vératine δ* isomère de la cévadine, *Sabadinine* et *Sabadinine* isolées par Merck. On connaît surtout la *Vératine α* ou *Cévadine*, poudre blanche, cristallisée, efflorescente, de saveur âcre insupportable, violemment irritante pour les muqueuses, insoluble dans l'eau, soluble dans 4 p. d'alcool à 90°, 6 p. d'éther, formant avec les acides des sels solubles.

Effets physiol. et tox. — Absorption rapide; élimination, par le rein, également rapide. *Localement*, provoque : 1° sur la peau, de la rougeur, de la cuisson puis une éruption vésiculeuse, de l'hyperesthésie puis de l'analgésie; 2° sur les muqueuses, des signes d'irritation très vive : étournements violents par simple humage, salivation, soit intolérable, dysphagie; 3° sur le tube digestif, du pyrosis, des nausées, des vomissements, des coliques suivies de diarrhée séro-sanguinolente. Ces effets se produisent quelle que soit la voie d'introduction du poison, après sa diffusion dans l'économie. *Sur le système nerveux*, action consistant, surtout, en une excitation intense des terminaisons nerveuses sensibles, aboutissant à une analgésie plus ou moins marquée. *Sur les muscles*, la contraction est normale, mais la phase de décontraction est considérablement allongée (d'où ralentissement des mouvements volontaires par rigidité musculaire); à doses élevées, la contracture est suivie de paralysie. Les *contractions cardiaques*, ralenties (jusqu'à l'arrêt terminal) chez les animaux à sang froid, sont accélérées (avec hypertension), puis irrégulières, chez les mammifères; chez l'homme, en cas de fièvre, l'action antipyrétique comporte le ralentissement du pouls (Oulmant). A doses faibles, la *respiration*, d'abord plus fréquente, devient ensuite, peu à peu, très lente, profonde, spasmodique, avec pauses prolongées, jusqu'à l'as-

phyxie; à doses massives, elle se ralentit d'emblée et s'arrête par paralysie des pneumogastriques. Toutes les sécrétions (salive, sueur, urine) sont accrues. La température subit, même en l'absence de fièvre, un abaissement de 3° à 5°.

Intoxication. — L'empoisonnement se révèle par une respiration rare et pénible, un pouls lent et irrégulier, une hypothermie extrême, un violent mal de tête avec mydriase; puis, par des spasmes musculaires, des lipothymies et le collapsus. Le pouls devient imperceptible, l'intelligence subsiste; la mort est précédée de syncopes prolongées. L'action du poison en rend l'évacuation habituellement aisée. L'asthénie cardiaque sera combattue par les stimulants usuels: chaleur, frictions, alcool, café, caféine, éther, etc. Le décubitus doit être rigoureusement maintenu.

Prop. therap., indicat. — Préconisée contre: les névralgies, les troubles cardio-vasculaires liés à l'hypertension artérielle, à la chorée, ou à la maladie de Basedow, les tremblements. L'incertitude de sa composition chimique ainsi que de son action thérapeutique et sa violente toxicité doivent en faire rejeter l'emploi.

Formes pharmac., doses. — 1 à 3 milligr., au maximum, par pilules de 1 milligr. On peut observer des accidents avec 5 ou 10 milligr. La dose de 3 centigr. tue le lapin en quelques minutes.

Veratrum album. — *Varaire, Hellébore blanc* de Dioscoride (Liliacées-Colchicées). Le rhizome contient la *jervine*, alcaloïde défini, et d'autres alcaloïdes, mélanges de *jervine*, de *cévadine* ou *vératrine α*, d'*asagrénine* et de *cévine*.

Effets physiol. et tox. — Effets locaux irritants et analgésiques. A l'intérieur, action éméto-cathartique avec congestion de la portion inférieure de l'intestin, salivation et polycholie. Déprime, puis paralyse les centres bulbo-médullaires et les muscles; respecte le cerveau.

Prop. therap., indicat. — Employé surtout en art vétérinaire, comme topique irritant analgésique. Chez l'homme, opposé localement à la gale et au prurigo; à l'intérieur, purgatif drastique.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.*: 20 à 50 centigr. en pommade. — *Usage int.*: Teinture X à XXV gouttes.

Veratrum nigrum. — (Liliacées-Colchicées). Le rhizome, plus petit que celui du *veratrum album*, est moins riche en éléments toxiques.

Effets physiol. et tox. — A l'état frais, *action locale* rubéfiante et vésicante bien plus intense que l'hellébore blanc; à l'intérieur, émétique violent et effets plus convulsivants que paralysants.

Prop. therap., indicat. — Presque inutilité en thérapeutique.

Veratrum viride. — *Hellébore vert, hellébore blanc d'Amérique, Indian Poke* des États-Unis (Liliacées-Colchicées). A distinguer de *Helleborus viridis* (Renonculacées). Le rhizome est assez riche en *jervine* et en *cévadine*; il renferme, en outre, une résine très active étudiée par Oulmont.

Effets physiol. et tox. — Très voisins de ceux du *Veratrum album*, mais moins irritants pour la muqueuse digestive; ralentit et renforce le pouls à la manière de la digitale, mais plus vite et sans danger d'accumulation. Déprime la respiration et abaisse la température.

Prop. therap., indicat. — Préconisé contre les troubles cardio-vasculaires imputables à l'artériosclérose et au goitre exophtalmique (G. Sée).

Formes pharmac., doses. — Teinture (au 1/5) V à XX gouttes.

(Pour plus de détails, voir: G. POUCHET, *Leçons de Pharmacodynamie et de Matière médicale*, 5^e série, p. 705).

Vernet (Le). — Village des Pyrénées-Orientales, à 11 km de Prades, sur le ruisseau de Majou, au pied du mont Canigou. Altitude 620 m. Eaux thermales et hyperthermales (36°-58°), sulfurées-sodiques, légèrement alcalines, riches en gaz rares (argon, néon, hélium). Utilisées sous forme de boisson, de bains généraux ou locaux, de douches d'eau minérale ou de vapeur, d'inhalations, de pulvérisations. Excitantes, toniques et reconstituantes, sudorifiques et diurétiques.

Principales indications. — Affections des muqueuses des voies respiratoires,

digestives, génito-urinaires; affections catarrhales et tuberculeuses, dermatoses, rhumatisme, lymphatisme, atonie générale. Installation remarquable pour le séjour et le traitement d'hiver.

Vernis. — Préparations usitées en dermothérapie, consistant soit en colles très adhérentes, soit en solutions alcooliques, chloroformiques ou étherées, de corps résineux auxquelles on incorpore divers médicaments. En séchant sur le tégument, ils y laissent une mince pellicule solidifiée. Le collodion et la traumaticine sont les vernis les plus usuels.

Véronal ou Malonal. (*Diéthyl-malonylurée*). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux incolores, translucides, inodores, un peu amers, solubles dans 143 p. d'eau froide et 12 p. d'eau bouillante, plus solubles dans les solutions alcalines.

Effets physiol. et tox. — Aisément absorbé; éliminé, presque entièrement en nature, par l'urine. Hypnotique et sédatif des centres nerveux, grâce à sa composition (1 atome de carbone tertiaire ou quaternaire uni à plusieurs groupements éthyle). Produit quelquefois des accidents toxiques: asthénie profonde, vertiges, ébriété avec hallucinations et paraplégie marquée, nausées, vomissements; troubles laissant après eux une faiblesse prolongée avec incapacité de tout travail cérébral, anorexie et état vertigineux. On connaît quelques cas mortels.

Prop. therap., indicat. — Surtout efficace contre l'insomnie nerveuse non douloureuse; celle des pyrexies. Opposé aussi au tremblement de la sclérose en plaques; mêmes indications que le sulfonal et le trional (v. c. m.).

Formes pharmac., doses. — 25 à 75 centigr. en un cachet ou en suspension dans une infusion chaude. Il existe aussi des comprimés dosés à 50 centigr. Le sommeil survient au bout d'une demi-heure.

Vers intestinaux. — Voir ASCARIDES, OXYURES, TÆNIAS.

Vertiges. — Le vertige, symptôme commun à beaucoup d'affections diverses, réclame un traitement essentiellement

variable suivant sa cause qu'il faut d'abord dépister.

Certains vertiges, éveillés par la rotation, l'altitude, la translation, à peine pathologiques, sont, à quelques égards, justiciables de la rééducation et de la psychothérapie. Du même genre le mal de mer est étudié ailleurs (v. c. m.).

Déterminés par l'alcool, le tabac, le salicylate de soude, la quinine, etc., les vertiges toxiques cèdent rapidement dès que l'usage du poison est suspendu. La grippe, la fièvre typhoïde, le paludisme, etc., causent souvent un vertige d'origine toxico-infectieuse, généralement passager, qui pourra être modéré par l'antipyrine ou la quinine (paludisme) associée au bromure.

Le vertige auriculaire ou de Ménière est étudié ailleurs (Voir MÉNIÈRE).

Le vertige traduisant une lésion encéphalique (congestion ou hémorragie cérébrales; lésion cérébelleuse) est généralement rebelle à toute médication, à peine pallié par les bromures.

Le vertige des neurasthéniques exige souvent une cure sévère et prolongée avec repos au lit. Le vertige des épileptiques est justiciable de la bromuration systématique (Voir EPILEPSIE).

Assez rare, le vertige oculaire cède au traitement de la cause; si aucun trouble de la fonction visuelle n'est appréciable, la belladone et l'hydrothérapie réussissent parfois (Charcot).

Le vertige d'origine circulatoire lié soit à l'insuffisance aortique, soit à l'artériosclérose, réclame l'usage des agents vaso-dilatateurs: iodure de sodium (à petites doses), trinitrine; inhalations de nitrite d'amyle (pendant les crises). Certains vertiges semblant imputables à l'insuffisance rénale cessent par le régime lacté (Bonnier); d'autres, liés à la goutte, sont amendés par le régime et l'hygiène opposés à l'uricémie.

Le vertige des dyspeptiques peut être d'origine gastrique ou intestinale; le premier traduit tantôt une hyperesthésie de la muqueuse stomacale et guérit par les analgésiques (cocaine, stovaine, menthol, morphine), tantôt l'atonie gastrique (v. c. m.) et est justiciable des amers

(noix vomique, colombo, quassia), du massage de l'estomac, de l'hygiène des neurasthéniques. Impliquant souvent une auto-intoxication par coprostase, le vertige d'origine intestinale ressortit au traitement de la constipation chronique (Voir CONSTIPATION).

Verveine. *Verbena odorata* (Verbénacées). — L'essence, très odorante, sert à désodoriser l'iodoforme et à parfumer les pommades.

Vésicatoire. — Le vésicatoire est un emplâtre révulsif agissant par la poudre de cantharides qu'il contient. Appliqué sur le tégument bien dégraissé il y éveille, en quelques heures, de la rougeur, de la cuisson et de la douleur. Au bout de 6 à 8 heures, l'épiderme soulevé forme, à ce niveau, des cloques bientôt confondues en une large ampoule gonflée d'une sérosité citrine contenant : de l'albumine, un peu de fibrine, des leucocytes, quelques hématies et, en dissolution, de la cantharidine. Au-dessous, le corps de Malpighi est très rouge et très sensible. Laissé trop longtemps, le vésicatoire peut amener une ulcération ou une eschare. Absorbée et éliminée par les reins, la cantharidine dissoute provoque souvent sur le tractus urinaire (glomérules, canalicules, bassinets, uretères, vessie) une irritation plus ou moins vive (urines rares, foncées, parfois sanguinolentes, albumineuses; ténésme vésical) accompagnée, ou non, de priapisme douloureux. La douleur causée par la vésication aggrave fréquemment aussi la fièvre, l'agitation et l'insomnie. Ces inconvénients ont contribué à restreindre considérablement le domaine actuel du vésicatoire. En effet, la congestion rénale peut devenir une néphrite grave aboutissant à l'urémie, quelquefois mortelle. En outre, la plaie créée par la vésication est une large surface ouverte aux infections secondaires. L'absorption de la cantharidine est réductible, il est vrai, dans une certaine mesure, par divers artifices : interposition d'un papier huilé entre l'emplâtre et l'épiderme; saupoudrage de l'emplâtre avec du camphre pulvérisé, ou aspersion avec une solution éthérée de camphre; mais ces

procédés sont des palliatifs infidèles auxquels on devra préférer l'enlèvement précoce du vésicatoire (dès que se sont formées des bulles) remplacé (jusqu'à formation de l'ampoule aussitôt vidée) par un cataplasme. Mais même cette pratique est fatigante pour le malade (Manquat).

Indications. — Le pouvoir dérivatif et révulsif du vésicatoire est actuellement discuté. On a dit que, absorbée à petite dose, la cantharidine activait la diurèse (Ferrand); que, grâce au vésicatoire, s'éveillait une hyperleucocytose activant la phagocytose; mais la leucocytose reste surtout locale, et ces arguments ne semblent pas capables de tirer le vésicatoire du discrédit dans lequel il est tombé. Dans la pneumonie, il ne paraît offrir nul avantage, même à la phase de résolution. Dans la pleurésie, il ne présente que des inconvénients (agite les malades, gêne la thoracée). Dans la phthisie pulmonaire, les petits vésicatoires volants gardent encore quelques fidèles, à titre d'adjuvants de la sclérose curatrice, quoique ce rôle reste à démontrer. Le vésicatoire est à proscrire absolument du traitement des myélopathies, des méningites. Son efficacité reste douteuse contre les arthropathies chroniques (hydarthrose), et diverses affections douloureuses (utérus et annexes) dans lesquelles on peut presque toujours le suppléer par des révulsifs plus anodins.

Contre-indications. — Le vésicatoire est particulièrement dangereux : quand l'état des reins et des voies urinaires n'est pas absolument normal; chez les diabétiques, les cachectiques, les enfants, les vieillards, les débilités, les nerveux, les délirants, les diphtéritiques et la plupart des fébricitants.

Vésicule biliaire (Cancer de la). — Voir CANCER DES VOIES BILIAIRES.

V viande crue. — Bien plus aisément assimilable que la viande cuite, la viande crue constitue un aliment essentiellement tonique et reconstituant, trouvant son indication : 1° chez les tuberculeux, comme agent de suralimentation; 2° chez les dyspeptiques, notamment les hyper-

peptiques, pour saturer l'excès d'H Cl; 3° chez les nourrissons, au déclin des entérites; 4° chez les convalescents et les anémiques. On utilise soit la viande de bœuf, soit, mieux, celle de mouton ou de cheval dont la consommation n'expose pas au ténia. La viande est débarrassée de ses tendons, de ses vaisseaux et de ses nerfs, et mise en boulettes que le malade avale enrobées de sucre en poudre. Un bon moyen consiste encore à râper la viande, puis, l'ayant passée au tamis, à la délayer dans du bouillon dégraissé tiède, ou à la mélanger à une purée de légumes. Les enfants avalent volontiers la viande crue dans de la confiture, ou enrobée dans un pruneau cuit (à la place du noyau). Les doses quotidiennes varient de 50 à 250 gr. par jour; 10 à 50 gr. chez l'enfant. Très remarquable analeptique, la viande crue est parfois mal supportée à cause des déchets insolubles qu'elle laisse dans le tube digestif; on doit alors recourir au suc exprimé qui n'offre pas cet inconvénient (Voir ZOMOTHÉRAPIE).

Viande (Extraits de). — Les extraits de viande préparés soit par l'industrie (Liebig ou autres), soit à domicile (à l'aide de la marmite dite Américaine), renferment une certaine proportion de substances albuminoïdes (6 à 15 p. 100); mais, comme le bouillon, ils sont relativement riches en matières extractives plus ou moins toxiques, telles que : créatine, xanthine, etc. De saveur agréable, les extraits sont, en général, bien acceptés par les malades et agissent plutôt en stimulant le goût, à la façon des condiments, que comme de véritables aliments dont ils n'ont pas la valeur. Leur toxicité en fera interdire l'usage aux sujets atteints d'insuffisance rénale.

Viande (Poudre de). — Voir Poudre.

Viande (Suc de). — Voir ZOMOTHÉRAPIE.

Viburnum prunifolium (Caprifoliacées-Sambucées). — L'écorce renferme des principes toniques et antidysménorrhéiques. On utilise l'extrait fluide (2 à 10 gr.) et la teinture alcoolique au 1/5 (1 à 5 gr., par X gouttes toutes les 2 heures).

Potion :

Extrait fluide de viburnum prunifolium.	20 gr.
Élixir parégorique.	10 —
Sirop simple.	80 —
Eau distillée de laurier-cerise.	90 —

Cuillerée à soupe toutes les trois heures, en cas de présomption d'avortement.

Vichy. — Ville de l'Allier, arrondissement de La Palisse, sur les bords de l'Allier, centre d'un bassin hydrominéral très important, comprenant, en outre des sources de la vallée principale, toutes celles des vallons secondaires émergeant à : Jenzat, Cusset, Vesse, Brugheas, Abrest, Hauterive, Saint-Yorre, Châteldon. Altitude 259 m. Deux groupes de sources : 1° thermales et hyperthermales (24°-44°) [Grande-Grille, 42°; Hôpital, 34°]; 2° froides (14°-16° 5) [Célestins, 14°; Mesdames, 16° 5]. Toutes sont gazeuses, bicarbonatées-mixtes avec prédominance marquée du bicarbonate de sodium, faiblement chlorurées et sulfatées-sodiques, légèrement siliceuses, et contenant, en outre, des traces de métaux et de gaz rares (lithium, strontium, rubidium, argon, néon, hélium). Utilisées sous forme de boisson, de bains (baignoire et piscine), de douches de toute nature, de bains et douches de vapeur, de pulvérisations, d'inhalations. Les eaux de Vichy constituent des agents multiples d'une médication identique et représentant le type des eaux bicarbonatées-sodiques, résumant, d'une manière très complète, toutes les applications de cette famille hydrominérale et permettant d'instituer toutes les variétés de la médication alcaline. Les sources froides (Célestins), par exemple, répondent plus particulièrement à certaines indications des affections rénales, tandis que les sources hyperthermales (Grande-Grille et Puits-Chomel) s'adressent plus spécialement aux affections hépatiques et spléniques; elles possèdent, en plus, un certain nombre de qualités communes : reconstituantes, résolutes et altérantes, assimilatrices, antiplastiques et fluidifiantes, tout cela